



Construction terrasse en limite de propriété

Par coco664422

bonjour,

La maison derrière chez moi vient d'être vendue; La dame me harcèle pour que j'aie couper la haie chez elle. Mais elle n'est jamais là. De plus elle a construit une terrasse qui touche les limites de ma propriété. Ce qui est visiblement interdit. Que puis-je faire?

Merci de vos conseils. Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pourquoi devez vous aller chez elle ?

Si la haie est chez vous (?) vous devez pouvoir l'entretenir depuis votre terrain.

Lire ceci au sujet des plantations.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614[/url]

Pour la terrasse, a-t-elle obtenu une autorisation d'urbanisme ? (voir à la mairie)
et pourquoi dites vous que c'est "visiblement interdit" ? Il faut vérifier le PLU.

Par Nihilscio

Bonjour,

Une terrasse n'est pas une construction soumise à autorisation d'urbanisme.

Par yapasdequoi

OK.

Mais la terrasse ne doit pas créer de vue chez le voisin

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150123/#LEGISCTA000006150123]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150123/#LEGISCTA000006150123[/url]

Par Al Bundy

Bonjour,

Une terrasse reste une construction si l'on suit le Règlement National d'Urbanisme et beaucoup de PLU. Elle génère une emprise au sol dès lors qu'elle atteint une "hauteur significative" (circulaire SDP de 2012) et est donc soumise à autorisation selon les cas.